***Missions et attributions de la direction régionale de DRAA-TAFILALET :***

***L***a Direction Régionale de **Drâa-Tafilalet** qui relève du Haut Commissariat au Plan a été créée suite au nouveau découpage administratif résultant du projet de la régionalisation avancée.

  **S**elon l’arrêté du chef du gouvernement n° 3.186.16 du 29 juillet 2016 fixant les attributions et l’organisation des services extérieurs du Haut Commissariat au Plan (HCP). La Direction Régionale de **Drâa-Tafilalet** est chargée des missions suivantes :

* **P**rocéder à des enquêtes et à toutes les opérations de collecte d’informations dans les domaines de la statistique;
* **E**laborer l'annuaire statistique et les monographies régionales et provinciales et assurer leur publication et diffusion;
* **E**ffectuer toutes les études d’ordre économique, social et démographique, en vue de promouvoir le développement régional et local;
* **C**ontribuer en collaboration avec les autorités régionales, provinciales et locales compétentes, et les services extérieurs des différents départements ministériels concernés à la préparation, au suivi et à l’évaluation des plans de développement régionaux, provinciaux, locaux et sectoriels;
* **C**apter, suivre et analyser la conjoncture économique y compris le marché de l'emploi et la situation de l'inflation et des prix;
* **C**ollecter, traiter et diffuser les documents et les informations concernant le développement économique et social au niveau régional et assurer la veille informationnelle;
* **C**ontribuer à l’élaboration des comptes régionaux et comptes satellitaires;
* **G**érer les ressources humaines et financières et entretenir les locaux administratifs dans la limite des pouvoirs délégués.

 **D**e ce fait, la Direction Régionale de **Drâa-Tafilalet** réalise les études régionales et les enquêtes programmées par le Haut Commissariat au Plan sur le territoire régional et la représente au niveau de la région. Elle assiste à toutes les réunions locales et apporte son savoir faire, son expertise et ses conseils en matière de planification et études aux collectivités locales et aux services extérieurs des différents départements ministériels. Elle répond également à toute demande des indicateurs démographiques, sociaux et économiques.